L’ONU offre sa collaboration à des enquêtes judiciaires au Burundi

PANA, 14 juin 2012Bujumbura, Burundi - Les Nations unies ont exprimÃ© jeudi, leur entiÃ¨re disponibilitÃ© Ã collaborer avec toutes les parties intÃ©ressÃ©es au lendemain de la mise en place dâ€™une commission de six hauts magistrats burundais chargÃ©e dâ€™enquÃªter sur des cas prÃ©sumÃ©s dâ€™exÃ©cutions extrajudiciaires dans le pays."Nous espÃ©rons que le r commission et de celles qui ont Ã©tÃ© mises en place depuis octobre 2010, feront lâ€™objet de procÃ©dures judiciaires appropriÃ©es dans les dÃ©lais raisonnables", peut-on lire dans un communiquÃ© de presse transmis jeudi Ã la PANA par le Bureau des Nations unies au Burundi (BNUB).
Le procureur gÃ©nÃ©ral de la RÃ©publique du Burundi, Valentin Bagorikunda, avait annoncÃ© la mise en place de la commission mardi dernier, en lui donnant un dÃ©lai de deux mois pour rendre son rapport sur des cas dâ€™exÃ©cutions extrajudiciaires ayant Ã©tÃ© rÃ©cemment dÃ©noncÃ©s par des organisations nationales et internationales de dÃ©fense des dr humains, comme Human rights watch.Par ailleurs, "en dÃ©cidant de mener des enquÃªtes sur des cas dâ€™exÃ©cutions extrajudiciaires ou de torture, le procureur gÃ©nÃ©ral de la RÃ©publique fait suite Ã une des recommandations du Conseil de sÃ©curitÃ© des Nations unies qui, dans sa rÃ©solution 2027 du 20 dÃ©cembre 2011, avait demandÃ© au gouvernement du Burundi de prendre toutes les mesures nÃ©cessaires pour prÃ©venir de nouvelles violations des droits humains et faire en sorte que les auteurs de tels abus soient traduits en justice sans dÃ©lai", souligne en substance le texte du communiquÃ©.